



Le portage salarial, un statut parfait pour les indépendants

Question / réponse publié le 07/06/2019, vu 1288 fois, Auteur : [Mathilde Lambert](#)

Si vous êtes un professionnel indépendant, pourquoi ne pas opter pour le portage salarial ? En effet, il paraît agréable de développer une activité professionnelle indépendante tout en maintenant la couverture sociale d'un salarié classique.

Comment fonctionne le portage salarial ?

Le portage salarial met en interaction trois acteurs :

- Le client : il peut être question d'une société, une administration, une collectivité locale ou une association ;
- Le porté : c'est un expert dans une ou plusieurs branches, et qui accomplit une mission en entreprise ;
- La société de portage salarial : elle joue le rôle d'intermédiaire entre les deux premiers acteurs.

Le porté, encore appelé consultant, n'est soumis à aucun lien de subordination quoiqu'il soit en interaction avec l'entreprise de portage. Il négocie librement ses honoraires et la durée de sa mission si tant est que les modalités définies répondent aux règles de la législation.

Les avantages du portage salarial pour les indépendants

Le portage salarial présente plusieurs atouts pour le porteur de projet. Avec le portage salarial, le porté jouit d'une sécurité normalement destinée aux salariés. Entre autres, vous pouvez noter ;

- **l'assurance chômage ;**
- **les congés payés ;**
- **la prévoyance santé ;**
- **la retraite.**

De plus, le salarié porté **bénéficie d'une liberté et d'un réseau de consultants**. Il peut s'organiser à sa façon et **choisir à volonté ses missions**. Il fixe délibérément ses honoraires et profite des avantages propres aux indépendants. Outre cela, il a la possibilité de travailler où il veut.

Un autre bienfait est que le consultant bénéficie d'une **gestion administrative simplifiée**. En effet, avec le portage salarial, vous pouvez [devenir travailleur indépendant](#) sans avoir à créer une structure juridique avant d'exercer. Aussi, plusieurs tâches administratives liées à l'activité restent à la charge de la société de portage. Ainsi, le consultant se concentre uniquement sur ses projets. En revanche, le salarié porté doit déclarer ses frais professionnels et le nombre d'heures de travail à la société de portage salarial.

En gros, le portage salarial se révèle parfait pour les indépendants qui proposent des services intellectuels. Vous pouvez donc vous lancer sans crainte.

Soucre: <https://www.webportage.com/guide-du-portage-salarial>